



LA ZONTIENNE * 2022

Règlement

Art 1- Le Club ZONTA-NIMES-ROMAINES, organise la «**14ème Zontienne** » COURSE FEMININE, en accord avec la ville de Nîmes.

Art 2 - Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade.

Lieu : Domaine du Mas d'Escattes - Nîmes Courbessac - Route de Poulx - D127

Zone manifestation : ancien stade de Courbessac

Date : le dimanche 9 octobre 2022 à :

- 9 h 45 pour la course des enfants
- 10 h pour la course 10 km
- 10 h 15 pour la course 5 km
- 10 h 30 pour la marche

Art 3 - L'épreuve est ouverte aux **coureuses et coureurs pour le 10 km** et aux coureuses et marcheuses pour le **5 km** - licenciés (ées) et non licenciés (ées) à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs (es)).

La course 2022 réservée aux enfants se déroule à 9 h 45

La participation à l'épreuve sportive organisée, est subordonnée à la présentation d'une licence FFA - FSG - UFOLEP - TRIATHLON portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non-licenciées à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie conforme datant de moins d'un an.

Art 4 - Les inscriptions pourront être faites :

- **Sur le site** : www.endurancechrono.com
à compter du 5 AOÛT jusqu'au SAMEDI 8 OCTOBRE 2022 à 12 h.
- **Dans le HALL DU PARNASSE** :
 - JEUDI 6 et VENDREDI 7 OCTOBRE de 12 h à 20 h.
 - SAMEDI 8 OCTOBRE de 9 h à 13 h.(Adresse ci-dessous)

Les dossards pourront être retirés AUX JOURS ET HEURES CI-DESSUS INDIQUES

Hall du parnasse - 827 Chemin. du Mas de Vignolles, 30900 Nîmes 30900 NIMES
Sous réserve d'avoir reçu les dossiers complets avant le 8 octobre 2022 à 12 h.

LORS DU RETRAIT DES DOSSARDS, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET LE (LA) CONCURRENT - (TE) NE POURRA PAS PARTICIPER A LA MANIFESTATION

(document obligatoire : certificat médical ou licence)

IL N'Y A PAS D'INSCRIPTION ET DE REMISE DE DOSSARDS LE DIMANCHE 9/10/22
JOUR DE LA MANIFESTATION

Art 5 - Le service médical sera assuré par l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs du Languedoc-Roussillon (UNASS) et d'un médecin. Aucun véhicule à moteur ou vélo ne pourra accompagner les concurrents (tes) sur la course. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés (ées) sont couverts (tes) par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants (tes) de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Art 6 - Tous les participants devront régler la somme de 14 € pour le 10 km - la somme de 10 € pour le 5 km et 10 € pour la marche

- Pour inscription sur le site www.endurancechrono.com - Chèques à libeller à l'ordre d'Endurance Chrono.

- Pour inscription à la permanence au HALL du PARNASSE - Chèques à libeller à l'ordre de Zonta Club Nîmes Romaines.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 7 - Pour satisfaire aux mesures de sécurité :

➤ Le ravitaillement :

Il y a DEUX ravitaillements :

1 à mi-parcours pour le 10 km et 1 à l'arrivée pour tous (tes) les participants (tes).

➤ La zone de course :

Les concurrents (tes) devront respecter les mesures de sécurité.

➤ Récompenses

La remise des prix est attribuée au premier ou première de chaque course et marche suivant la catégorie.

Art 8 - Lors de cet événement vous risquez d'être pris (ses) en photo - Si vous vous y opposez, veuillez prévenir l'Organisation de la Zontienne.

Art 9 - Tout (toute) concurrent (te) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il ou Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à courir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Présence d'un camion bière * limonade sur le site :
2 € la boisson à payer en sus au moment de votre inscription

